

met en fief et « ils luy en firent hommage et fidélité avec promesse sous serment de le luy rendre toutes les fois qu'il le leur demanderoit, soit par luy soit par son messenger lorsqu'il voudroit y entrer *avec son armée* (1). »

Autant à Roland le Chauve. Il remet en *alleu* à Guichard tout ce qu'il avait au château de Candosset et toute sa terre au delà de la Loire, la reprend en fief et fait hommage et fidélité (2), M. de La Carelle écrit *Chamousset*. j'ai peine à croire qu'il s'agisse ici du village de ce nom situé en Lyonnais pour deux raisons: 1° Je vois figurer Chamoussset dans les terres cédées par le comte de Forez à l'Eglise de Lyon dans le traité de 1173 (3). 2° Les autres domaines cédés désignés par les mots < *terre au delà de la Loire* » me paraissent une indication géographique, sauf preuve contraire.

Autant à Guillaume le Gras. Il remet en *alleu* à Guichard la moitié du château et de la châtellenie de Néronde, petite ville du Fore/, située sur une colline escarpée a une lieue de la Loire. En outre, pour l'investiture, il ajouta le fief de Milon de JRudinac et le fief de Bruns. Guichard lui remet en fief ce qu'il venait de recevoir et « Guillaume-le-Gras luy jura fidélité avec promesse que quand ledit seigneur de Beaujeu voudroit aller *deux ou trois fois tan avec deux ou trois cens chevaliers* au dit château et en la dite châtellenie, que ledit château lui seroit ouvert et qu'il serait pourvu de vivres à ses gens par la dite châtellenie (4). »

Autant encore à Durand appelé Chair salée. Il donne en *alleu* à Guichard de Beaujeu tout ce qu'il possède en la grange de Sainl-Priest, le reprend en liefel jure fidélité (5).

(1) Louvet, *Hist. Mail*. 4^e partie, chap. V, p. 7.

(2) Louvet, *Hist. Man*. 4^e partie, chap. V, p. 7.

(3) Aug. Bernard, *Hist. du Furet*, t. 1, p. 181.

(4) Louvet, *Hist. Man*. 4^e partie, chap. V, p. 7.

(5) Louvet, *Hist. Man*. 4^e partie, chap. V, p. 7.